



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge après dépôt de l'acte au greffe



16177920

Tribunal de Commerce du Hainaut
- Division Charleroi -ENTRÉ
LE 16 DEC. 2016

Le Greffier

N° d'entreprise : 0445.127.753

Dénomination(en entier) : **Van Hasselt et Fils**

(en abrégé):

Forme juridique : société anonyme

Adresse complète du siège : rue Delfosse, 18
7170 Manage**Objet de l'acte : Nominations**

Il résulte d'une l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme VAN HASSELT ET FILS, ayant son siège social à 7170 Manage rue Delfosse 18 (TVA BE) 0445.127.753 RPM Charleroi, tenue en la forme sous seing privé le 14 décembre 2016 que l'assemblée a pris les décisions suivantes :

1.

Nominations

Compte tenu de ce que les deux administrateurs dont le mandat avait été reconduit lors de l'assemblée générale tenue le 21 juin 2010, à savoir :

- Monsieur **Johan VAN HASSELT**, né à Haine-Saint-Paul le 25 septembre 1974, domicilié à 7170 Manage (Bois-d'Haine), rue Fernand Lalieux 96, administrateur-délégué ;
- Monsieur **VAN HASSELT Jacques Jean François Ghislain**, né à Haut-Ittre le 14 septembre 1945, domicilié à (Bang Lamung - CHONBURI), 80/33, Moo 7 Phonpraphanimit, Nong Prue Thaïlande, administrateur.

n'ont pas vu leurs mandats formellement renouvelés, l'assemblée décide de :

a. Confirmer le renouvellement des mandats desdits administrateurs pour une durée de six ans à compter de l'expiration de leur mandat, soit à compter du 21 juin 2016 ;

b. Ratifier, pour autant que de besoin, l'ensemble des actes posés par lesdits administrateurs depuis l'expiration de leurs mandats jusqu'à ce jour.

Le conseil d'administration est donc composé de :

- Monsieur **Johan VAN HASSELT**, né à Haine-Saint-Paul le 25 septembre 1974, domicilié à 7170 Manage (Bois-d'Haine), rue Fernand Lalieux 96, **administrateur-délégué** ;
- Monsieur **VAN HASSELT Jacques Jean François Ghislain**, né à Haut-Ittre le 14 septembre 1945 (NN 45.09.14-117.83), domicilié à (Bang Lamung - CHONBURI), 80/33, Moo 7 Phonpraphanimit, Nong Prue Thaïlande, **administrateur**.

2.

Pouvoirs d'exécution

L'assemblée confère tous pouvoirs

- aux administrateurs aux fins d'exécution des résolutions prises comme actées ci-avant.
- au notaire Nicolas DEMOLIN, de Manage, à l'effet de procéder à la publication aux annexes au Moniteur belge des décisions prises par l'assemblée ;
- aux administrateurs avec faculté de substitution, aux fins d'opérer la modification nécessaire auprès de la Banque Carrefour des Entreprises et de tous autres registres et administrations.

Signé Nicolas Demolin
Notaire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 29/12/2016 - Annexes du Moniteur belge